

Mise à jour concernant l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 12 avril 2022

Voici d'importantes mises à jour de la part du Feather Board Command Centre (FBCC), concernant la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

SITUATION ACTUELLE

En date du 11 avril 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'IAHP, sous-type H5N1, dans 12 établissements. Depuis notre dernière mise à jour (6 avril), la présence de l'IAHP a été confirmée dans les régions suivantes de l'Ontario (cliquez sur le nom de l'emplacement pour accéder à la zone tampon de biosécurité de 10 km du FBCC) :

- 10 avril – [Canton de South Glengarry](#) (troupeau de volaille)
- 6 avril – [Ville de Markham](#) (troupeau de volaille)
- 6 avril – [Municipalité de Chatham-Kent](#) (troupeau de volaille)
- 5 avril – [Comté de Prince Edward](#) (petit troupeau)
- 5 avril – [Ville de Markham](#) (troupeau de volaille)

De plus, deux autres établissements à haut risque attendent le résultat des tests :

- [Canton de South Glengarry](#) (troupeau de volaille)
- [Hanover](#) (troupeau de volaille)

Chaque établissement dont l'infection a été confirmée et chaque établissement à haut risque a été placé en quarantaine. L'ACIA a également mis en place des mesures spécifiques de contrôle des déplacements et des processus de délivrance de permis (comme indiqué ci-dessous).

POUR LES PRODUCTEURS ET LES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE SITUÉE DANS LES ZONES DE BIOSÉCURITÉ

Le jeudi 31 mars 2022, l'ACIA a établi des zones de contrôle primaire (ZCP) dans les régions où la maladie a été identifiée. Les ZCP ont été établies pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène :

- [Carte : Zones de contrôle de l'influenza aviaire – Ontario](#)
- [Descriptions des limites physiques routières des zones de contrôle primaire](#)
- [Avis à l'industrie](#)
- [Permis et autorisations de contrôle des déplacements](#)

RAPPEL CRUCIAL À TOUS LES PRODUCTEURS ET PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE

Le 26 mars 2022, le FBCC a annoncé que l'ensemble de l'industrie avicole de l'Ontario DOIT



suivre des mesures de biosécurité renforcées (énumérées [ICI](#)). Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) de biosécurité approprié pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations.

Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de l'agence.

L'ONTARIO PREND DES MESURES ADDITIONNELLES POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures supplémentaires pour limiter la propagation de la grippe aviaire chez les oiseaux de la province. L'honorable Lisa Thompson, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, sur les conseils du vétérinaire en chef de l'Ontario, a émis un arrêté ministériel en vertu de la *Loi sur la santé animale de 2009*, dans le but de limiter le mélange d'oiseaux provenant de différents endroits afin de réduire le risque de transmission de la maladie. À compter du 9 avril 2022 à 0 h 01, il est interdit de déplacer des oiseaux et de les faire participer à des événements où ils se mélangent entre-eux, comme des salons, des ventes, des échanges, des foires, des expositions sportives et éducatives. L'avis complet peut être consulté [ICI](#).

OBTENIR DU SOUTIEN ADDITIONNEL

Nous savons qu'il s'agit d'une situation stressante pour toutes les personnes impliquées dans l'industrie avicole de l'Ontario. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario dispose de ressources pour aider ceux concernés à traverser cette période difficile. Visitez les [ressources sur la santé mentale à l'intention des agriculteurs – soutien immédiat](#) ou composez le 1-866-267-6255 pour le Farmer Wellness Initiative, qui offre aux producteurs et aux membres de leur famille la possibilité d'obtenir des séances gratuites avec un professionnel de la santé mentale.

VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Veuillez comprendre que le conseil d'administration et le personnel du FBCC sont extrêmement occupés à assurer une intervention efficace dans le contexte actuel. Votre patience pendant cette période est grandement appréciée.

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC au www.fbcc.ca. Continuez de surveiller le site www.fbcc.ca pour plus d'information, et inscrivez-vous aux mises à jour quotidiennes sur l'AIHP ([ICI](#)).

